
Le paysage dans la fabrique de la ville réunionnaise : le défi d'une coconstruction pour un mieux-vivre ensemble

The Landscape in City Planning in Réunion: The Challenge of Co-Construction for Living Together Better

Angélique Begue, Esméralda Longépée et Gilbert David

- 1 Le paysage, compris comme la dimension sensible et symbolique de la relation d'une société à l'espace et à la nature (Berque, 2019, 2000) révèle et interroge les choix, les valeurs et les modes d'organisation d'une société. Associé dans la Convention européenne du paysage (CEP) à l'« intérêt général » et à « la qualité de vie des populations » (Conseil de l'Europe, 2000, « Préambule »), il est appelé à être l'objet d'une action collective pour un « bien vivre ensemble » (Besse, 2006). Dans cet article, nous considérons le paysage en tant que réalité matérielle, perçue, organisée et transformée par des pratiques de production et des usages culturels (Besse, 2010), mais aussi en tant que projet, c'est-à-dire comme modalité d'action (Davodeau, 2020).
- 2 Dans le contexte réunionnais, marqué par une accélération de l'urbanisation et de la périurbanisation (341 hab/km² en 2017, 317 hab/km² en 2007, 238 hab/km² en 1990 Insee, 2021), le paysage a surtout été l'objet d'une politique d'« éco-patrimonialisation » (Briffaud, 2019), révélateur d'une préoccupation de certains gestionnaires publics à limiter l'anthropisation des écosystèmes les plus sensibles de l'île (hauteurs de l'île, récifs coralliens). Peu mentionné dans les projets urbains jusqu'alors, le paysage semble pourtant jouer un rôle important aujourd'hui dans l'organisation d'un mieux vivre ensemble en ville. En réponse au contexte de densité urbaine, les acteurs de l'aménagement mobilisent en effet le paysage comme outil de conception de nouveaux espaces publics urbains. Cette mobilisation peut-elle aussi être le support d'une action collective, c'est-à-dire renouveler les formes de l'espace public en permettant à des acteurs différents de se mobiliser ensemble, au nom d'un intérêt général, dans la

coconstruction d'une vision de la ville réunionnaise ? Cet article propose d'interroger les contributions du paysage dans l'organisation actuelle de la fabrique de la ville réunionnaise et de questionner si cette fabrique repose sur des représentations collectivement construites du paysage urbain.

- 3 L'analyse présentée ici résulte d'une démarche méthodologique qualitative reposant sur la conduite d'entretiens semi-directifs et de parcours commentés avec une pluralité d'acteurs à l'échelle de l'île et surtout autour de quatre projets urbains. L'article propose dans un premier temps de revenir sur la portée politique du paysage dans le renouvellement de l'espace public en ville. Le protocole méthodologique sera ensuite explicité, avant de présenter la manière dont le paysage est mobilisé dans la fabrique de la ville et de révéler les tensions qui traversent les jeux d'acteurs associés à cette mobilisation. Nous discuterons ainsi des rapports de force à l'œuvre dans la difficile coconstruction du paysage urbain à La Réunion.

Le renouvellement des formes de l'espace public et de l'action collective par le paysage

- 4 L'espace public renvoie à un concept d'urbanisme et d'aménagement qui a une réalité effective : il s'agit d'un espace social partagé, un espace d'interaction et de « croisement des présences physiques » (Besse, 2010) ; mais aussi à un concept de la philosophie et de la sociologie politique, c'est-à-dire un espace de discussion, de « croisement des opinions et des valeurs » (*ibid*) où se confronte la pluralité des perspectives, pour organiser et construire collectivement la vie en société (Arendt, 2000 ; Arendt, 2002 ; Besse, 2006). Dans cette conception, l'espace public est la métaphore d'une forme d'action collective au sens d'une construction négociée, discutée, d'une vision partagée de la société, qui permette son organisation (Arendt, 2002 ; Besse, 2010). Nous utilisons au pluriel l'expression pour désigner la matérialité et la dimension spatiale de différents types d'espaces publics, ce qui nous permet de discuter de la place faite à ces espaces dans les projets étudiés, et au singulier pour désigner sa dimension politique, c'est-à-dire la capacité qu'ont les aménageurs à coconstruire les projets et les espaces avec les autres acteurs du territoire.
- 5 La ville contemporaine marquée par un urbanisme fonctionnaliste a rendu difficile l'action collective dans l'espace public. D'une part, elle a réduit la place donnée aux espaces publics en tant que réalité matérielle et sociale, limitant les potentialités de l'échange, de la coprésence et donc d'un cadre spatial de la vie collective (Bailly *et al.*, 2014). D'autre part, avec le développement des nouvelles technologies, les relations interpersonnelles dans les espaces publics sont devenues de plus en plus abstraites. « Un espace fragmenté, divisé en autant de couloirs fonctionnels qu'il y a d'usages différents à mettre en présence » (Delbaere, 2010, p. 26) a remplacé l'idée d'un espace ouvert, disponible et partagé par tous.
- 6 Anne Sgard *et al.*, (2018), en rapprochant les concepts de paysage et de bien commun, montrent que le paysage est à la charnière entre les biens communs au sens de ressources communes – l'accès et le droit au paysage pour tous sont notamment revendiqués dans les controverses publiques – et le bien commun comme construction sociale dans le débat et l'interaction, les auteurs soulignant, dans le cas de certaines polémiques, l'émergence d'une volonté de gestion en commun du paysage par des

acteurs différents au nom d'un intérêt général. Le projet de paysage inviterait ainsi la société, qui partage une relation commune à son cadre de vie, à en débattre et à en coconstruire collectivement la gestion au nom d'un intérêt général, c'est-à-dire de valeurs collectives (Sgard, 2010).

- 7 Dans la fabrique de la ville, entendue à la fois aux sens de production de l'espace urbain et des idéologies des acteurs qui pensent cette production (El Moualy, 2019), le paysage est mobilisé en France dans les années 1960 pour critiquer la planification fonctionnaliste des villes, et apparaît comme un moyen susceptible de transformer l'image et les relations que la société entretient avec l'environnement urbain (Bailly *et al.*, 2014). Se développent des méthodes d'urbanisme durable, notamment le *landscape urbanism* qui défend un développement urbain moins agressif pour l'environnement, bien que le concept de paysage soit difficilement maîtrisé et sa mobilisation très compliquée (El Moualy, 2019). La notion de paysage urbain se développe ainsi dans un contexte d'interrogation sur les manières de faire la ville. Dans les projets urbains, le paysage, souvent réduit à sa dimension naturelle, est ainsi mobilisé par les acteurs de l'aménagement comme un moyen de proposer une nouvelle urbanité, de faire espace public, c'est-à-dire donner du plaisir à vivre en ville et donner envie de vivre et d'agir ensemble en ville (Bailly *et al.*, 2014). Dans ce contexte, le projet de paysage renouvelle les modalités de conception de la ville. À l'heure où la ville fragmente son territoire en espaces publics et privés, la conception paysagiste de la ville valorise des formes hybrides de l'espace, qui permettent une sociabilité potentielle (Delbaere, 2010). Les jardins collectifs en sont un exemple, redéfinissant les relations entre les espaces privés et les espaces publics, ils redonnent aux citoyens un rôle à jouer dans la fabrique de la ville et le façonnement des paysages urbains (Baudry *et al.*, 2014 ; Ghose et Pettygrove, 2014 ; Menatti, 2017 ; Schmelzkopf, 1995). Ils s'apparentent à ce que Émeline Bailly (2013) nomme des « lieux d'urbanité », c'est-à-dire des lieux collectifs qui s'inventent sous l'impulsion de groupes d'individus engagés et où peut se déployer un intérêt commun. Le projet de paysage participe ainsi à renouveler les formes politiques de l'espace public et de la vie citoyenne lorsque les espaces qu'il participe à valoriser sont appropriables, discutés et coconstruits (*ibid.*). Il s'agit là d'un défi important. Hervé Davodeau et Monique Toubanc (2010) interrogent notamment les conditions d'une véritable participation de la population à cette fabrique du paysage, trop souvent élaborée entre « experts » et soulignent les difficultés d'une véritable coconstruction des projets.
- 8 À La Réunion, l'apparition des espaces publics urbains se fait tardivement en raison du contexte historique de l'île marqué par l'histoire coloniale. L'organisation socioéconomique et politique de la société coloniale se traduit par une appropriation et une privatisation des espaces qui ne permettent pas non plus l'émergence d'un espace public comme véritable espace de partage participant à la construction de la citoyenneté (Watin *et al.*, 1993). Dans les années 1970-1980, l'action massive de construction de logements entraîne un réaménagement spatial important qui fait émerger de nouveaux besoins en matière d'espaces publics (*ibid.*). L'habitat se modifie profondément. Les cases créoles, « la case à terre », associées à un art de vivre particulier attaché au jardin, la *kour*¹ (CAUE, 1997 ; Watin *et al.*, 1993), se font de plus en plus rares en ville, au profit de logements collectifs, « la case en l'air » (Watin, 2010). Ces nouvelles formes de logement ont de fortes conséquences sur les relations familiales et les pratiques sociales et font apparaître de nouveaux besoins de vie sociale, de lieux de rencontre, pour pallier l'enfermement dans un logement trop étroit (Watin

et al., 1993). Une des structures intercommunales de l'ouest de l'île s'est ainsi saisie du projet de paysage comme un moyen pour remédier à la densité urbaine en offrant des espaces publics de proximité et des « césures urbaines souhaitables » (cheminements pour modes de déplacement doux, jardins collectifs) selon le schéma de cohérence territorial (Territoire Côte Ouest /TCO, 2016).

Une méthodologie qualitative au service de l'étude de quatre projets urbains

Les entretiens semi-directifs, un outil d'enquête pour cerner les conceptions paysagères de la ville

- 9 Une campagne d'entretiens semi-directifs a tout d'abord été menée à deux échelles d'enquête afin de mieux comprendre la place du paysage dans la fabrique de la ville réunionnaise : à l'échelle régionale² (ER) afin d'avoir une première compréhension de la représentation du paysage et de son rôle dans l'aménagement global de l'île ; puis, à l'échelle communale (EC) afin d'identifier et de comprendre à un échelon plus local la manière dont est mobilisé le paysage dans certains projets d'aménagement et les jeux d'acteurs à l'œuvre.
- 10 Au total, ce sont quarante-quatre entretiens qui ont été menés avec des acteurs politiques et administratifs au sein d'institutions publiques et de sociétés privées, des professionnels du paysage (paysagiste-concepteur, architecte, urbaniste, architecte-écologue, ingénieur infrastructure), des membres d'associations environnementales et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) (tableau 1). Dans un premier temps, vingt-six acteurs, qui exercent leurs activités à l'échelle régionale ou intercommunale, ont été interrogés sur leur lieu de travail d'octobre à décembre 2019. Ces entretiens nous ont aiguillés sur certains projets d'aménagement portés à un échelon plus local où le paysage semblait (selon les acteurs interrogés) être pris en compte dans la mise en œuvre des projets. Ces entretiens ainsi qu'une analyse de la presse³ ont permis de sélectionner quatre projets urbains en cours sur trois communes. Dix-huit acteurs travaillant sur ces projets ont été interrogés entre décembre 2019 et février 2020. Aux deux échelles d'enquête, les guides d'entretien avaient en commun les thèmes suivants : définition du paysage, qualification des paysages réunionnais, prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement, jeux d'acteurs autour de ces projets, notamment le positionnement des habitants. Puis, trente entretiens ont été réalisés avec les habitants⁴ dans les quartiers où sont implantés les projets, de septembre 2020 à février 2021. Les thèmes du guide d'entretien exploités dans cet article s'articulent autour de la participation citoyenne et de l'avis des habitants sur les projets d'aménagement.

Tableau 1. Types et nombre d'acteurs rencontrés aux deux échelles d'enquête

Échelle d'enquête \ Acteurs	Nombre d'entretiens à l'échelle régionale (ER)	Nombre d'entretiens à l'échelle communale (EC)
Services déconcentrés de l'État (SD)	4	-
Établissements publics (EP) (Conservatoire du littoral, Parc national...)	5	-
Collectivités territoriales (CT)	10	12
Professionnels du paysage, bureaux d'études (BE)	4	3
Associations	3	1
Sociétés privées ou mixtes (SP ou SM)	-	2
Habitants	-	30
Total	26	48
Durée moyenne des entretiens (min-max, en minutes)	75 (28-147)	48 (12* -147)

* Les entretiens avec les habitants sont plus courts que ceux menés avec les aménageurs.

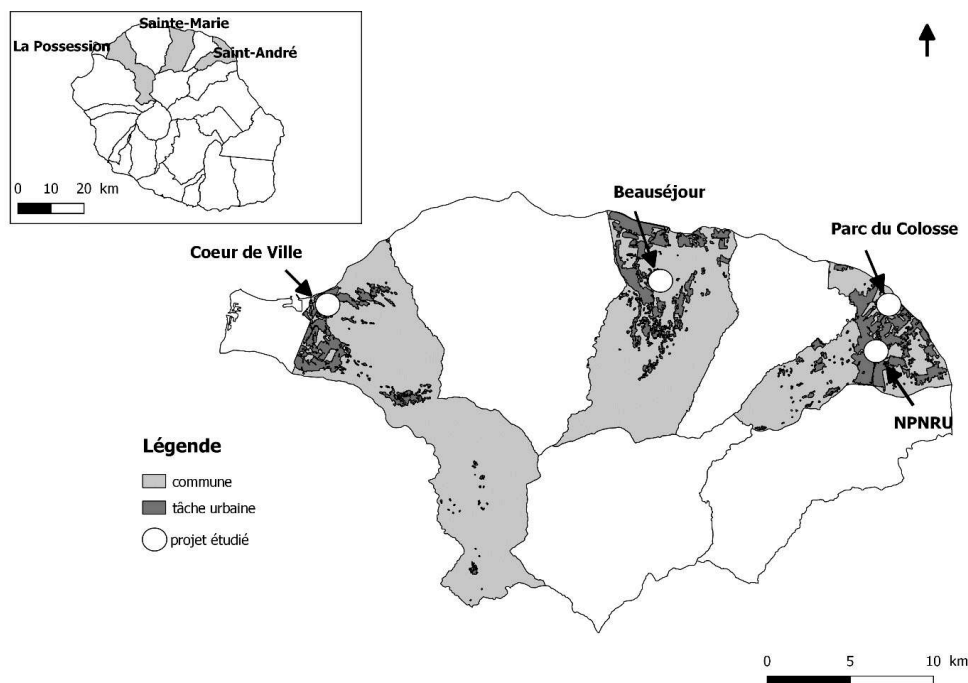
Les parcours commentés : un outil pour mieux comprendre *in situ* la place du paysage dans les projets d'aménagement

- 11 À l'échelle communale, en complément de ces entretiens semi-directifs, nous avons décidé de réaliser des parcours commentés (PC) sur les sites des projets. L'objectif était de mieux comprendre *in situ* la posture des acteurs dans ces projets et la place attribuée au paysage.
- 12 Technique d'enquête *in situ*, le parcours commenté est généralement mené auprès des habitants ou des passants (Carpiano, 2009 ; Thibaud, 2001). Pour cette étude, ces parcours sont menés avec les acteurs de l'aménagement (Amphoux et Tixier, 2017) afin d'approfondir certains thèmes évoqués en entretien et mieux comprendre sur le terrain la place du paysage dans ces projets. Nous avons demandé aux acteurs de mener le parcours sur le site des projets qu'ils portent et d'en décrire les éléments caractéristiques, ainsi que les objectifs du projet en insistant sur sa dimension paysagère. Les parcours étaient individuels pour mieux cerner la représentation et l'avis de chaque acteur.
- 13 Sept acteurs rencontrés en entretien ont répondu favorablement. Ces parcours commentés, d'une durée d'une à deux heures, se sont déroulés entre les mois de septembre et octobre 2020. Tous les entretiens et parcours ont été enregistrés et retranscrits. Une analyse thématique des discours a été réalisée à partir du *package* RQDA 0.3.1 (Huang, 2016) du logiciel R (R Core Team, 2019). La comparaison de ces analyses a permis de dégager les thèmes et les sous-thèmes communs et d'identifier les divergences.

Les terrains d'étude : interroger le rôle et la place accordés au paysage dans quatre projets urbains de l'île

- 14 Nous avons décidé de suivre des projets en cours d'aménagement, suffisamment avancés, afin de comprendre les choix réalisés, leurs justifications et les jeux d'acteurs à l'œuvre au moment où nous enquêtons. Ces projets devaient avoir une dimension paysagère soit affichée, soit identifiée par nous en tant que chercheurs⁵. Il s'avère qu'une minorité de projets correspondait à ces critères. Au final, quatre projets ont été sélectionnés. Ils sont implantés sur trois communes du Nord et du Nord-Est de l'île (carte 1) et présentent tous l'intention d'apporter un meilleur cadre de vie en ville ou de créer une nouvelle centralité urbaine plus qualitative : les projets d'écoquartier Cœur de ville (CDV) à La Possession, d'une ville durable Beauséjour à Sainte-Marie, de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-André (bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain – NPNRU) et celui de réhabilitation du parc du Colosse (annexe).

Carte 1. Présentation des terrains d'étude et localisation des projets



Source : Angélique Begue, 2020.

L'organisation d'un mieux vivre-ensemble en ville par le paysage : entre coopération et conflits d'acteurs

Les paysages urbains mis à mal par le développement de l'île

- 15 À toutes les échelles d'enquête, les acteurs de l'aménagement de l'île sont unanimes : les paysages urbains de La Réunion souffrent d'une absence importante de qualité paysagère liée à plusieurs facteurs. Tout d'abord, la densification de la ville encouragée

par les politiques publiques entraîne, selon certains paysagistes-concepteurs, agents et élus au sein des collectivités territoriales, une urbanisation anarchique et une « ghettoïsation » de la ville où certains quartiers sont enclavés et refermés sur eux-mêmes.

- 16 Cette absence de qualité paysagère se traduit également par un manque fort d'espaces publics de qualité. De nombreux agents dans les collectivités locales, des professionnels du paysage ou encore des membres d'associations environnementales dénoncent une minéralisation trop importante du paysage urbain peu adaptée au contexte tropical et climatique, des espaces publics envahis par des parkings laissant peu de place au piéton et au végétal :

« Ce sont des paysages où il ne fait pas bon vivre, il n'y a pas de qualité de vie. »
(Association, ER⁶.)

Le parcours commenté réalisé à Saint-André dans le cadre du projet NPNRU a particulièrement mis en exergue cet aspect. L'enquêtrice n'a cessé de souligner les dysfonctionnements de la ville et le mal-être ambiant lié à l'omniprésence de l'automobile et l'absence d'arbres dans les espaces publics : « Le parc Lacaussade est un excellent exemple de Saint-André c'est-à-dire qu'on est colonisé par la voiture, il n'y a plus de nature ! » (CT, agent, PC). Certains acteurs soulignent que cet impact sur le cadre de vie se traduit également par un individualisme plus marqué dans la ville qui consacre peu d'espaces aux échanges et à la rencontre :

« La plupart des gens restent enfermés chez eux parce que l'urbanisme tel qu'on l'a créé les invite à rester chez eux » (CT, agent, ER).

- 17 Enfin, un phénomène de banalisation et de standardisation du paysage est décrié dans le façonnement de la ville, les paysages urbains perdant leur « identité paysagère » (CT, agent, ER). Celle-ci est associée, selon les acteurs locaux, à la place qu'occupaient la nature et surtout le jardin et les arbres fruitiers dans la culture réunionnaise, dimension qui leur semble être peu prise en compte dans le façonnement de la ville, au profit d'un mimétisme du modèle urbain métropolitain.
- 18 Les entretiens et les parcours commentés réalisés soulignent un contexte urbain peu agréable et favorable à la vie ensemble. Ambitionnant la réalisation d'un modèle alternatif de la ville, certains acteurs utilisent le paysage, soit en tant que projet, soit comme un outil contribuant à améliorer le cadre et la qualité de vie, lorsqu'il est associé à la nature dans les projets.

Le paysage au service d'une conception différente de la ville : un outil contribuant à un mieux vivre-ensemble

De « la case à terre » à « la case en l'air » : les contributions du paysage dans la création de nouveaux quartiers urbains

- 19 Les projets de Beauséjour et Cœur de ville se structurent autour d'une stratégie dite de développement durable par la maîtrise d'ouvrage pour la création de ces nouveaux quartiers urbains. À Beauséjour, la maîtrise d'ouvrage est animée d'une volonté, celle de créer une ville nouvelle en contournant les contraintes urbaines, c'est-à-dire en donnant envie de vivre en ville dans un contexte où celle-ci se densifie alors que la population réunionnaise demeure attachée à la « case à terre ». Dans ce cadre, elle a donné un rôle important aux professionnels du paysage dans le projet (urbaniste, architecte, paysagiste, architecte-écologue). Le projet de paysage offre à ces acteurs un

espace public pour confronter leurs points de vue en fonction de leurs champs d'expertise. On constate qu'ils se fédèrent tous autour d'une vision commune de la ville, valorisant d'abord les espaces ouverts avant les espaces bâtis, donnant notamment une place importante à des espaces pensés pour traiter les eaux pluviales dans un contexte territorial marqué par de très fortes précipitations :

« On a recréé des lignes d'eau qui sont devenues des corridors [...] support à une autre trame et qui pouvait être la trame des mobilités douces, la trame verte, les corridors écologiques qu'il fallait reconstituer. » (BE, EC.)

- 20 Une place importante a été également donnée à des espaces publics pensés pour rendre plus agréable la ville, notamment des espaces végétalisés, dans un double objectif de reconquête écologique (porté notamment par l'architecte-écologue du projet) mais aussi de prise en compte de l'attachement des Réunionnais à la « case à terre », en donnant une ambiance particulière au cadre de vie. Les parcours commentés ont été révélateurs de cette dimension mettant l'accent sur l'ambiance et le ressenti dans le parcours de la ville.

« L'idée c'est de créer du paysage, de créer une ambiance différente. C'est cela qui est essentiel. Mon objectif, c'est de faire qu'on est toujours ailleurs [...]. On est dans des cheminements très légers, très *soft*, très végétaux. C'est amener les gens dans un autre univers [...]. Vous voyez ? Vous avez des oiseaux qui viennent. » (SP, PC.)

- 21 C'est également un des objectifs qu'affiche clairement la municipalité qui porte le projet d'écoquartier Cœur de ville, la ville devant se faire différemment pour permettre d'allier densité urbaine et qualité de vie. Le paysage dans ce projet est associé à la nature par les agents et élus interrogés de la municipalité, qui voient le paysage comme un des éléments essentiels pour améliorer la qualité de vie en ville. Il apparaît comme un outil de conception pour l'architecte-écologue de la maîtrise d'œuvre urbaine, qui fait du paysage – associé « au milieu » – « un outil multifonctionnel », capable à la fois d'embellir la ville, de ramener de la biodiversité, et d'apporter un confort climatique aux habitants :

« Moi quand je prends des paysages, je prends des arbres et je fais des sols [...] [Monsieur X] avait compris que je peuplais le monde à travers mes supports végétaux. » (BE, EC.)

- 22 Certains acteurs ont également souligné l'importance de créer des formes conviviales de l'espace propices à la rencontre et à l'échange qui compensent les modes de vie en immeuble. Ces formes conviviales sont associées dans les deux projets à la création de jardins partagés, qui ont vocation, selon les acteurs, à redonner une place et un rôle aux habitants dans l'aménagement de la ville :

« Par exemple sur les jardins partagés, là où c'est l'habitant qui devient acteur dans l'aménagement de son pied d'immeuble [...] ça fait partie de la ligne politique également : donner de la place à l'habitant pour s'exprimer et produire ce qu'il mange. » (CT, agent, EC.)

Dans cette perspective, les acteurs de l'aménagement entendent donner aux habitants un rôle actif à jouer dans la coconstruction, l'aménagement et la gestion d'un espace hybride, qui leur est dédié dans la ville.

Requalifier et réhabiliter : quelles places pour le paysage ?

- 23 Les projets réalisés sur la commune de Saint-André (parc du Colosse et NPNRU) s'inscrivent dans une démarche différente, puisqu'il s'agit de réhabiliter un site et de requalifier un quartier dégradé. Dans ces projets, le paysage est mobilisé par certains

acteurs comme un élément permettant de changer l'image négative du territoire pour un mieux-être dans la ville. Dans le cadre du projet NPNRU, c'est la vision adoptée par les porteurs de projet au sein de la municipalité. Le paysage participe à changer l'image négative de la ville vieillissante et dégradée en contribuant à l'amélioration des espaces publics existants pour en faire des espaces de qualité et de convivialité, besoin qui se fait d'autant plus ressentir que la majorité des habitants vit dans des logements sociaux. Le paysage est principalement associé par les acteurs interrogés au végétal (arbres, parcs). La conception de ces nouveaux espaces publics est discutée entre la municipalité et les professionnels du paysage mais aussi avec la population dont les acteurs souhaitent une appropriation. Un poste dédié à la participation citoyenne a été créé dans le projet pour permettre de recueillir l'avis des habitants sur les décisions prises quant à ces espaces.

- 24 Le parc du Colosse répond également à un besoin de créer des espaces publics de qualité, des « espaces de respiration » à proximité de la ville, mais sans démarche de coconstruction du projet avec les habitants. Un des objectifs du projet est d'offrir un poumon vert en ville, nécessaire au bien-être collectif :

« Quand on passait, il y a un an, il y avait quelque chose de très dégradé qui ne sentait pas bon, qui était moche, et là vous avez une sensation de... c'est beau, ça fait du bien, c'est agréable, il y a une notion de bien-être qui est importante dans la nature et qui contribue à notre bien-être collectif. » (Association, PC.)

Un travail important de reconquête écologique à travers la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est réalisé dans ce projet. Par ailleurs, certains acteurs du projet préfèrent parler de nature et d'écologie plutôt que de paysage, considérant le concept d'écologie plus englobant que celui de paysage :

« Pour moi le paysage, c'est ciblé et il faut le dézoomer de manière plus écologique [...] C'est pour ça quand je vous dis paysage, je préfère prendre le mot écologie. » (CT, agent, EC.).

Pour cet acteur, le paysage est un élément de réflexion dans une démarche écologique plus globale.

- 25 L'analyse des discours montre ainsi une tendance à associer le paysage au végétal et à articuler les contributions du paysage au retour de la nature en ville. Dans tous les projets, le paysage est un élément permettant de valoriser des espaces végétalisés (promenades arborées, jardins partagés, parcs) et de contribuer à la vie sociale en offrant des espaces communs partagés et de proximité, qui facilitent la place du piéton en ville. Outil important de conception de l'espace en amont du projet dans la création d'une nouvelle ville ou d'un nouveau quartier, et de valorisation d'un espace peu attractif, le projet de paysage appelle à une coproduction des espaces publics entre différents acteurs et usagers du territoire. Néanmoins, ils ne partagent pas tous les mêmes intentions ni les mêmes priorités, ce qui conduit à des conflits et à des divergences de points de vue concernant la place accordée au paysage, et leur permet difficilement de se mobiliser ensemble au nom de valeurs communes et partagées, condition de l'action collective.

Les jeux d'acteurs autour du paysage dans la fabrique urbaine : entre coopération, influence et conflits

- 26 On constate une forte influence des professionnels du paysage au sein des bureaux d'études dans la dimension paysagère donnée aux projets. À Beauséjour, par exemple,

une place importante a été accordée à ces professionnels dans la maîtrise d'œuvre urbaine avec la révision du projet :

« Quand [Monsieur X] a décidé de remettre un peu en question Beauséjour, il a dit qu'il allait inverser les rôles. [...] Il voulait que ce soit le paysagiste qui dise où la route doit être mise, où les réseaux doivent passer. [...] Il a donné les manettes au paysagiste. Cela a été une révolution parce que jusqu'à maintenant le paysagiste a toujours été au deuxième, troisième, quatrième rang, et là il est devenu le maître du jeu de l'aménagement. » (BE, EC.)

- 27 Bien que soulignant une évolution et une reconnaissance du métier, les paysagistes-concepteurs interrogés à l'échelle régionale ont souvent insisté sur ces rapports de force entre les professionnels du secteur privé (architectes, ingénieurs) et le paysagiste dans les jeux d'acteurs :

« La difficulté c'est que nous les paysagistes on n'est pas forcément au niveau des décisions en amont, là où la décision peut avoir un impact sur l'évolution du paysage. »

Ces paysagistes-concepteurs indépendants que nous avons pu interroger sont considérés comme des « artistes » qui « n'aiment pas trop avoir de contraintes et de règles » (association, ER). La place qui leur est faite ne va donc pas de soi dans la constitution des groupements de maîtrise d'œuvre de certains projets d'aménagement urbain. En revanche, à l'échelle des projets étudiés (échelle communale), une place importante semble avoir été donnée aux paysagistes ou aux cabinets d'études en paysage. Par exemple, celle accordée au paysagiste dans le projet de Beauséjour relève de la sensibilité et de la vision personnelle de l'urbaniste en chef d'un cabinet d'architecture – « on a imposé le paysagiste » (BE, EC) – qui a convaincu la maîtrise d'ouvrage. Cette « inversion des rôles » est également liée à la pluridisciplinarité du cabinet d'études dont est issu le paysagiste :

« Il faut qu'il y ait la réflexion technique de l'ingénieur, la réflexion de l'environnementaliste, de l'écologue, du paysagiste qui va venir créer le cadre de vie. [...] il faut qu'il y ait la vision de l'urbaniste qui va se projeter dans la ville de demain et, comme ça, on aura un projet sur lequel travaillent différents métiers de l'aménagement. » (BE, EC.)

- 28 Selon le directeur associé de cette agence d'urbanisme et de paysage, cette pluridisciplinarité aurait l'avantage de promouvoir des rapports de coopération entre les différents métiers de l'aménagement :

« Souvent, ce qu'il se passe c'est que vous avez des cabinets qui sont spécialisés dans un domaine précis et quelquefois chacun défend un peu son métier » (BE, EC.)

Regrouper ces différents métiers au sein d'une même agence semble donc permettre de valoriser la place des paysagistes au même titre que les autres professionnels dans une vision holistique de l'aménagement. Selon ce bureau d'études, Beauséjour aurait ainsi été un moyen de promouvoir leurs compétences auprès d'autres aménageurs. Ce cabinet d'études intervient en effet sur tous les projets étudiés.

- 29 Un deuxième bureau d'études pluridisciplinaire – qui rassemble architecte, architecte-écologue, paysagiste-concepteur, ingénieur, urbaniste –, spécialisé dans la recherche en écologie urbaine et qui défend une vision écologique du paysage, intervient sur les projets de Beauséjour et de Cœur de ville. Une place très importante est ainsi accordée à la flore indigène et endémique et à la préservation de la biodiversité dans ces projets. Ce savoir-faire représente également, selon le bureau d'études, « une caution environnementale » (BE, EC), une garantie de faire passer les projets auprès des autorités environnementales pour les collectivités territoriales. Néanmoins, cette

vision écologique du paysage n'est pas nécessairement partagée et provoque parfois des tensions, voire des conflits.

- 30 Un décalage est ainsi souligné dans les discours entre les intentions portées par les professionnels du paysage dans la conception des projets et les acteurs qui doivent ensuite gérer et entretenir les espaces une fois le projet livré. Les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales sont ainsi vivement critiqués par ces professionnels parce qu'ils n'entretiennent pas les espaces plantés ou le font d'une manière qui ne s'inscrit pas dans la conception écologique des bureaux d'études. Les parcours commentés ont été particulièrement révélateurs des tensions entre les acteurs du projet :

« Il aura fallu taper du poing sur la table depuis trois ans avec les bailleurs sociaux qui n'entretiennent pas et les copropriétés non plus qui abandonnent. C'est dramatique ! » (BE, PC.)

- 31 La vision de certains bureaux d'études fait également débat chez certains acteurs dans les collectivités territoriales qui ne partagent pas les mêmes priorités pour le territoire que ces professionnels :

« C'est un paysagiste qui est vraiment super sauf qu'il fait des forêts partout, il dit qu'il faut planter les forêts et après sélectionner. Mais en zone urbaine on ne peut pas faire cela. Et ça coûte, entre planter deux arbres et en planter deux cents, ce n'est pas la même chose ! » (CT, agent, EC.)

- 32 Les désaccords entre les différents acteurs mobilisés autour de la conception des espaces publics montrent que le projet de paysage permet à des professionnels de coconstruire ensemble leur vision de la ville, mais reste l'apanage de certains experts en amont des projets. Le paysage est mobilisé pour penser la conception de ces nouveaux espaces, mais n'est pas exploité comme outil de médiation entre différents acteurs du territoire à tous les stades du projet urbain. Il n'est pas utilisé pour renouveler les formes de l'espace public.

La place des habitants dans les projets

- 33 L'analyse des discours souligne également les difficultés de la participation citoyenne dans les projets. Cette participation s'articule principalement autour de réunions publiques organisées pour informer les populations sur les projets et/ou recueillir leurs avis. Des enquêtes de satisfaction ont notamment été menées à Cœur de ville. Outre ces dispositifs, quelques actions ont été mises en place en amont ou pendant les projets. À la municipalité de Saint-André, le poste dédié à la participation citoyenne dans le projet NPNRU a permis, par exemple, la mise en place, avec le CAUE, d'ateliers autour du projet dans les écoles. Des diagnostics en marchant ont également été organisés dans le centre-ville de Saint-André avec des acteurs institutionnels et des habitants. Enfin, sous l'impulsion de la municipalité, les bailleurs sociaux ont développé une application pour faire participer la population à l'aménagement des espaces publics dans les résidences qui seront réhabilitées. Certains professionnels du paysage, notamment un architecte-écologue surnommé « le botaniste » par certains habitants, ont travaillé à Beauséjour avec les populations sur des opérations de nettoyage et de replantation des espèces indigènes et endémiques.
- 34 Mais de manière générale, les aménageurs signalent les difficultés qu'ils ont à faire participer les habitants aux projets. Certains agents interrogés dans les collectivités territoriales soulignent notamment les limites des réunions publiques qui n'attirent pas

suffisamment la population et le besoin d'accompagnement et de formation des collectivités sur les dispositifs de concertation. Il ressort des entretiens avec les habitants qu'ils sont peu engagés dans le processus de construction et même peu renseignés sur les projets. Ceux qui participent aux réunions publiques y voient surtout l'intérêt d'être informés et de suivre le cours du projet, mais beaucoup d'entre eux sont sceptiques et peu intéressés par ces dispositifs :

« C'est encore trop déconnecté, on interroge les gens quand quasiment c'est fini, on croit qu'on peut encore décider mais le projet est déjà acté, il y a déjà un plan, il n'y a pas de culture sur l'implication des habitants qui pourtant utilisent le territoire. » (Habitant, Beauséjour.)

- 35 Les acteurs reconnaissent eux-mêmes un décalage entre leur vision d'aménageur et celle des habitants. Certains soulignent un élitisme de la question du paysage qui peut ne sembler réservé qu'à quelques acteurs spécialistes du sujet et qui ne correspond pas forcément aux représentations et aux sensibilités de la population, favorisant ainsi une vision « technocratique du paysage » (EP, ER). Dans ce contexte, les acteurs et les habitants ne se réunissent pas pour porter ensemble un projet. Ce décalage induit des rapports de confrontation entre les aménageurs et les habitants, certains acteurs considérant que les habitants sont peu sensibles à cette problématique :

« Je trouve que c'est incroyable comment les gens ont quitté le territoire de leur cité, c'est-à-dire qu'ils sont enfermés devant leur télé, leur voiture. Je pense aussi que les gens ne marchent plus, ils ne regardent plus le paysage. » (BE, PC.)

- 36 Or, des discours des habitants, il ressort que certains d'entre eux apprécient particulièrement les espaces publics végétalisés, favorables à la promenade à pied, ainsi que le soin apporté à la plantation d'espèces endémiques. Pour beaucoup d'entre eux, le paysage est associé à la nature, notamment à la montagne, à la mer (que beaucoup aperçoivent de leur quartier) et surtout aux arbres. Les jardins partagés apparaissent ainsi comme un élément important dans le bien-être des citadins et un moyen pour eux d'être en contact avec la nature, mais aussi d'échanger avec d'autres personnes à l'extérieur de chez eux, dans un contexte de densité urbaine :

« On se retrouve tous les lundis entre filles et là on passe vraiment un moment où on oublie tout ! C'est ma thérapie. Là, vraiment, dans mon jardin, je suis bien ! » (Habitante, Beauséjour.)

« Ça me semble important aujourd'hui parce qu'on s'est beaucoup éloigné de la nature, plus on va dans les villes, plus on est un peu parqué dans des appartements sans aucun contact finalement avec la nature, avec l'extérieur. » (Habitante, Beauséjour.)

- 37 Certains soulignent néanmoins leur déception quant au manque d'entretien de ces espaces végétalisés et critiquent le manque d'arbres fruitiers en rapport avec le territoire – très présents autrefois dans les jardins créoles – dans la conception des quartiers :

« Ils mettent du rêve et après ils n'entretiennent pas. » (Habitant, Cœur de ville.)

« Je n'aurais pas mis des trucs comme ça, j'aurais mis un truc de La Réunion, des papayers, des bananiers. » (Habitant, Cœur de ville.)

Le défi de la coconstruction et de l'action collective : quelles contributions du paysage ?

- 38 Les projets urbains étudiés montrent que le paysage joue un rôle certain dans l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des citoyens et dans l'organisation d'un « bien vivre-ensemble » en ville (Besse, 2006). Certains professionnels mobilisent le projet de paysage dans la conception de nouveaux quartiers urbains, ce qui se traduit par la création d'un nouvel espace public où ces derniers sont amenés à travailler et à coproduire les espaces publics avec d'autres aménageurs ainsi que des habitants (Delbaere, 2010). Certains se réunissent autour d'une vision commune de l'aménagement de la ville, favorable à la vie en extérieur et à une plus grande proximité entre les citoyens et la nature. Cela se manifeste par la valorisation d'espaces publics végétalisés et d'espaces ouverts comme les jardins partagés, propices à l'échange et dont s'approprient de petits groupes d'habitants qui semblent partager des valeurs communes, autour d'un besoin collectif de se rapprocher de la nature et de planter ensemble des espèces vivrières.
- 39 Dans ce cadre, la notion de paysage urbain peine toutefois à émerger, le paysage étant très fortement connoté et réduit à sa dimension naturelle, voire végétale (Bailly, 2013). Il est assimilé aux espaces publics végétalisés avant tout et, pour certains professionnels, à des enjeux écologiques, qui trouvent écho dans un contexte d'injonction de la « ville durable » (El Moualy, 2019) et d'« écologisation » des pratiques paysagistes (Leger-Smith, 2014). Cela révèle un décalage entre la dimension paysagère identifiée par le chercheur dans les projets et les représentations des acteurs. En effet, à l'exception du projet de Beauséjour qui affiche clairement des objectifs paysagers dans sa conception, les autres projets ne font pas mention du paysage dans la description de leur programmation. Certains acteurs (parc du Colosse) ont affiché un étonnement très clair au cours des entretiens lorsque nous les avons questionnés sur la dimension paysagère de leurs projets, articulant principalement le paysage à la nature, là où nous imaginions une utilisation plus transversale du paysage dans la fabrique de la ville. En effet, le paysage est réduit à l'une de ses dimensions (environnementale et écologique) au lieu d'être considéré comme un outil multifonctionnel qui permettrait de penser plusieurs enjeux de la conception urbaine (environnemental mais aussi esthétique, social, culturel) (Backhaus, 2011). Il aurait ainsi mieux pu être le support d'une action collective en permettant de croiser différents enjeux et donc différents intérêts et valeurs d'acteurs multiples.
- 40 Or, ce sont surtout les professionnels du paysage qui façonnent les enjeux associés au paysage dans les projets, en particulier les bureaux d'études d'urbanisme et de paysage pluridisciplinaires, qui semblent permettre une plus large coopération entre les différents corps de métier qui manipulent cette question. Les paysagistes autant que les architectes, les écologues et les ingénieurs occupent une place importante dans la conception des projets étudiés et coconstruisent leur vision de la ville avec les collectivités territoriales et les acteurs privés impliqués dans la maîtrise d'ouvrage des projets. Cette coconstruction se limite néanmoins à la sphère de la conception puisque l'on observe une dualité importante entre les concepteurs et les gestionnaires des espaces végétalisés (El Moualy, 2019).
- 41 Par ailleurs, la place des habitants dans les projets reste marginale. À La Possession et à Sainte-Marie, un rôle leur est attribué dans la gestion des jardins partagés, pensés

comme des espaces de partage et d'échange, donnant la possibilité aux usagers de se regrouper et de gérer en commun un espace. À Saint-André, les acteurs du projet NPNRU s'interrogent sur les usages futurs et les appropriations habitantes des espaces qu'ils vont requalifier, travaillant en amont, sous diverses formes, avec les populations. Néanmoins, les habitants interrogés se sentent encore trop peu impliqués dans l'aménagement de leur quartier. On constate en effet peu d'actions réalisées en amont et durant les projets étudiés, et un certain décalage entre les valeurs écologiques des concepteurs (favorisant des espèces indigènes et endémiques dans les espaces publics) et celles des habitants (Toublanc et Bonin, 2019) attachés à la *kour* et aux espèces vivrières. Les projets ne sont donc pas portés au nom de valeurs collectives partagées (Sgard, 2010), ces dernières devant être discutées avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le rôle de l'habitant est donc insuffisant dans la prise de décision ou la construction des projets (Davodeau et Toublanc, 2010), permettant difficilement de renouveler la dimension politique de l'espace public. En effet, dans ce cas présent, il n'y a pas de coconstruction et peu ou pas de collectif mobilisé dans la conception et la gestion du paysage. Pourtant, le paysage pourrait être un support de médiation (*ibid.*), un support pour fédérer les acteurs, d'autant que les représentations du paysage des aménageurs semblent proches de celles des habitants, c'est-à-dire associées à la nature et à ses bienfaits.

Pour conclure

- 42 Outil participant d'une stratégie pour rendre plus agréable la vie en ville, le paysage est mobilisé par les décideurs et les aménageurs de La Réunion, au nom d'un intérêt général, pour pallier la densité urbaine. Dans les projets étudiés, cela se traduit par la création d'un espace public, où certains acteurs coconstruisent ensemble leur vision de la ville réunionnaise, à travers la valorisation d'espaces publics ou du moins non bâtis, conçus comme des espaces végétalisés et/ou des espaces de partage et de rencontre. Les jardins partagés, espaces hybrides, permettent notamment de donner une place aux habitants, attachés au mode de vie de la « case à terre ». Néanmoins, on constate que ce sont surtout certaines visions expertes qui dominent dans le renouvellement de la fabrique urbaine par le paysage. Le projet de paysage permet aux professionnels de véhiculer des valeurs écologiques qui sont partiellement discutées, éprouvées et coconstruites avec certains des acteurs, mais il laisse encore à la marge la dimension culturelle des paysages incarnée par les valeurs des habitants. En effet, ces derniers sont peu mobilisés dans la conception même des projets et se fédèrent difficilement pour tenir avec les autres acteurs un rôle dans la gestion commune du paysage, si ce n'est à travers les jardins partagés. Le projet de paysage n'est donc pas encore un levier pour lancer le dialogue, et être le moteur d'un projet collectif véritablement coconstruit avec toutes les parties prenantes du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- Amphoux, P. et Tixier, N., « Paroles données, paroles rendues. La marche collective comme écriture du projet urbain », *Europe, revue littéraire Mensuelle, Écrire l'architecture*, n° 1055, mars 2017, p. 196-215, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01518176>
- Arendt, H., *Qu'est-ce que la politique*, Paris, Seuil, 2002, p. 195.
- Arendt, H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann Lévy, 2000, p. 396.
- Backhaus, N., « Landscapes, spatial totalities or special regions ? », *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, n° 14, 2011, p. 193-202, <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2011.03.036>
- Bailly, É., « Des espaces publics aux espaces paysagers de la ville durable », *Articulo - Journal of Urban Research*, numéro spécial 4, 2013, <https://doi.org/10.4000/articulo.2233>
- Bailly, É., Wakeman, R., Duret, H., Prié, V., et Paquot, T., « L'enjeu du paysage commun », rapport de recherche mené dans le cadre du programme « Paysage et développement durable 2 du Medde », 29 avril 2014, 120 p.
- Baudry, S., Scapino, J., et Rémy, E., « L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New York et Paris », *Géocarrefour*, n° 89/1-2, 2014, p. 41-51, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/9388> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9388>
- Berque, A., « Qu'avons-nous en commun dans le paysage ? », Université di Corsica Pasquale Paoli Laboratoire LISA (Lieux, Identités, Espaces et Activités), Atelier Expérience, commun, médiance : De l'art à l'espace public, 10 mai 2019.
- Berque, A., *Médiance. De milieux en paysage* (1990), Paris/Montpellier, Belin/GIP Reclus, coll. « Géographiques », 2000, 163 p.
- Besse, J.-M., « L'espace public : espace politique et paysage familial », conférence présentée lors des Rencontres de l'espace public, Lille, 14 décembre 2006.
- Besse, J.-M., « Le paysage, espace sensible, espace public », *META. Research in Hermeneutics, Phenomenology and Practical Philosophy*, vol. 2, n° 2, 2010, p. 259-286, URL : http://www.metajournal.org/articles_pdf/259-286-jm-besse-meta4-tehno.pdf.
- Briffaud, S., « Les savanes littorales de La Réunion, pour une utopie paysagère », *Les Carnets du paysage. Îles en projets*, n° 35, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 2019, p. 67-92.
- Carpiano, R. M., « Come take a walk with me: The "Go-Along" interview as a novel method for studying the implications of place for health and well-being », *Health & Place*, n° 15, 2009, p. 263-272, URL : <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2008.05.003>
- CAUE, « Paysages et qualité de vie », synthèse du séminaire organisé par le CAUE avec le concours de la DDE, Diren, conseil régional et conseil général, 23 et 24 octobre 1997.
- Conseil de l'Europe, *Convention européenne du paysage*, 2000, <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>
- Daudin, V., et Lieutier, S., « Renouveau urbain et politique de la ville. Six projets pour améliorer le cadre de vie de 46 000 Réunionnais », *Insee Analyses Réunion*, n° 10, 2015.
- Davodeau, H., « Le paysage en action(s) », soutenance d'HDR, Paris, EHESS, 25 novembre 2020, 14 p.

Davodeau, H., et Toubanc, M., « Le paysage outil, les outils du paysage : principes et méthodes de la médiation paysagère », « Co-Construction ou construction en commun d'objectifs collectifs », octobre 2010, Montpellier.

Delbaere, D., *La Fabrique de l'espace public : ville, paysage et démocratie*, Paris, Ellipses, 2010, 192 p.

El Moualy, S., « La nature en ville : comment les pratiques aménagistes s'adaptent en continu : étude à partir de cinq projets du Grand Ouest », thèse de géographie, université de Rennes 2, 2019, 561 p.

Folléa, B., *Paysage Côte Est*, La Réunion, CAUE Réunion, 1990, 47 p.

Gauzin-Müller, D., *Le Défi de Beauséjour, une ville tropicale durable à La Réunion*, Paris, Eyrolles, 2014, 160 p.

Ghose, R., et Pettygrove, M., « Urban Community Gardens as Spaces of Citizenship », *Antipode*, n° 4, 2014, p. 1092-1112, URL : <https://doi.org/10.1111/anti.12077>

Groupe de MOE urbaine, Atelier LD, LD Austral, Marine Martineau Architecte, Axurban, Cyathea, Expertise urbaine, Scène publique, & Concept, « Plan guide – Renouvellement urbain du centre-ville », 2020, 129 p

Huang, R., « RQDA: R-based Qualitative Data Analysis (R package version 0.3.1) », 2016, <http://rqda.r-forge.r-project.org/>

Insee, « Département de La Réunion (974) », 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-974>

Leger-Smith, F.-A., « Évolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine », thèse aménagement de l'espace, université d'Angers, 2014, 289 p.

Menatti, L., « Landscape: from common good to human right », *International Journal of the Commons*, n° 2, 2017, p. 641-683, URL : <https://doi.org/10.18352/ijc.738>

R Core Team, « R: A Language and Environment for Statistical Computing », R Foundation for Statistical Computing, 2019, URL : <https://www.R-project.org/>

Schmelzkopf, K., « Urban Community Gardens as Contested Space », *Geographical Review*, n° 3, 1995, p. 364-381, URL : <https://doi.org/10.2307/215279>

Sgard, A., Bonin, S., Davodeau, H., Dériz, P., Paradis, S. et Toubanc, M., « Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun », *Espaces et Sociétés*, n° 175, 2018/4, p. 105-122, URL : <https://www.cairn.info/journal-espaces-et-societes-2018-4-page-105.htm>

Sgard, A., « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, septembre 2010, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8565> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8565>

Stratégies et Territoires, ville de La Possession, SEMADER, plaquette de présentation du projet « Cœur de Ville, notre écoquartier prend vie ! », 2019, 28 p.

TCO, Schéma de cohérence territoriale, territoire de la Côte Ouest, document d'orientation et d'objectifs, 2016, 53 p.

Thibaud, J.-P., « La méthode des parcours commentés » dans Grosjean, M., et Thibaud, J.-P. (dir.), *L'Espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, 2001, p. 79-99.

Toublanc, M., et Bonin, S., « La fabrique politique et habitante des limites urbaines : études de cas à l'île de La Réunion », *Développement durable et territoires*, vol. 10, n° 2, 2019, URL : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14503>

Watin, M., « Loger et habiter à La Réunion » dans Wolff, E., et Watin, M. (dir.), *La Réunion, une société en mutation*, Paris, Economica Anthropos, 2010, p. 55-78.

Watin, M., Etave, C., et Chabrand, D. (dir.), *Ville, Habitat, Aménagement : actes du Forum-débat, île de la Réunion, du 8 avril au 14 décembre 1993*, La Réunion, Océan Éditions, 1994, 246 p.

ANNEXES

Descriptif des quatre projets urbains étudiés

Le projet d'écoquartier Cœur de ville à La Possession

Le projet d'écoquartier Cœur de ville a débuté en 2015 et se découpe en trois tranches de travaux prévus jusqu'en 2025 (figure 1). L'objectif de la municipalité qui porte ce projet est de donner à La Possession un nouveau centre-ville. Engagée dans une labellisation ÉcoQuartier depuis 2014, la commune cherche à construire une « ville-jardin » sur 34 hectares (figure 2) (Stratégies & Territoires *et al.*, 2019) innovante et participative, en conservant les arbres remarquables ainsi que la végétalisation du quartier (photo 1).

Le projet d'une ville durable à Sainte-Marie : le quartier de Beauséjour

Les acteurs institutionnels interrogés à l'ER considèrent le quartier de Beauséjour comme une référence en matière d'intégration paysagère. Porté par CBO Territoria, société privée, le projet a été lancé en 2006 puis revu et révisé en 2008 à partir d'une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) (figure 3). L'objectif était de transformer 78 hectares de champs de canne à sucre en ville dite durable et de faire naître « une centralité génératrice de qualité de vie » (discours du directeur de CBO Territoria tiré de Gauzin-Müller, 2014). Trois coulées vertes plantées en espèces indigènes et endémiques (photo 2 et figure 4) ont été réalisées par les bureaux d'études urbanistes et paysagistes.

La réhabilitation du parc du Colosse à Saint-André

Parc de loisirs en plein air, aménagé sur des terrains ayant autrefois servi à la culture de la canne à sucre, bordé par l'océan Indien et un étang, il a été laissé à l'abandon de nombreuses années. La municipalité actuelle a ainsi décidé en 2014 de lancer des études pour le réhabiliter (55 hectares du potentiel foncier sont maîtrisés par la commune, 15 hectares ont été réhabilités, discours d'un agent communal interrogé) pour en faire un parc d'envergure régionale pouvant attirer les locaux et les touristes y compris extérieurs. La phase 1 du projet a été réalisée en 2020. Le site est pourvu de

caractéristiques paysagères remarquables : vue sur la mer et les montagnes, présence d'un étang naturel (photo 3).

Le projet de renouvellement urbain de la ville de Saint-André (NPNRU)

Le centre-ville de Saint-André fait partie de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec une concentration de ménages pauvres et de logements sociaux (Daudin et Lieutier, 2015). La commune est inscrite dans un programme national de renouvellement urbain, NPNRU, qui concerne 75 hectares de superficie (figure 5) (Groupement de MOE urbaine *et al.*, 2020). Dans ce contexte, la mairie a choisi de collaborer avec le même bureau d'études d'urbanisme et de paysage que celui du parc du Colosse, afin de retravailler plus qualitativement les espaces publics et de végétaliser le centre-ville jugé trop minéral. Les premiers travaux ont commencé en 2019 (photo 4).

Photo 1. Promenade des Banians de l'écoquartier Cœur de ville à La Possession



Source : Angélique Begue, 2019.

Photo 2. Une des coulées vertes de Beauséjour à Sainte-Marie



Source : Angélique Begue, 2020.

Photo 3. Étang principal du parc du Colosse avec vue sur les montagnes à Saint-André



Source : Angélique Begue, 2019.

Photo 4. Transformation d'une zone de stationnement en place publique à Saint-André



Source : Angélique Begue, 2020.

Plans de conception des projets⁷

Cœur de ville à La Possession

Figure 1. Plan de phasage du projet Cœur de ville



Source : Stratégies et Territoires *et al.*, 2019.

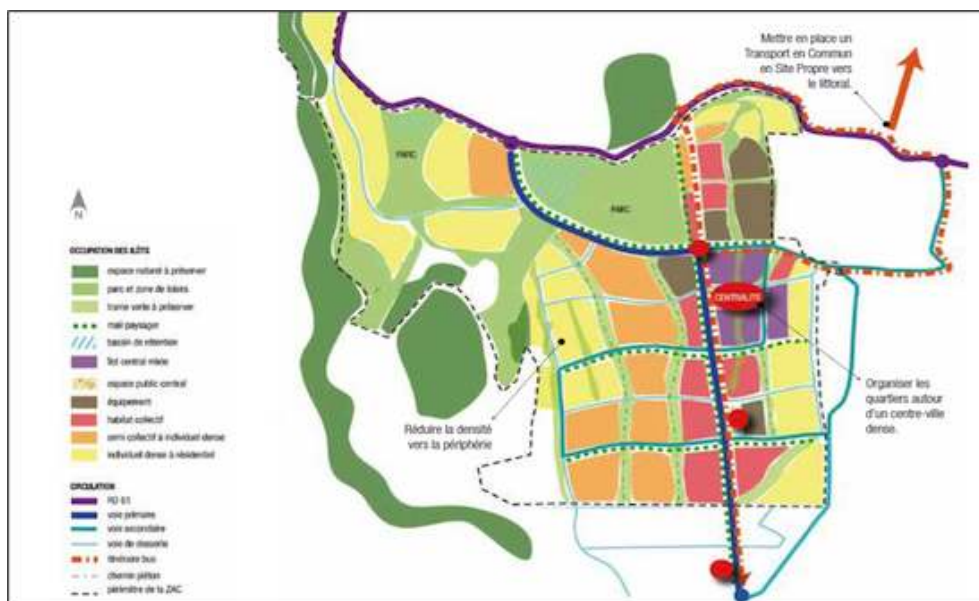
Figure 2. Plan de conception du projet Cœur de ville, 2018



Source : Stratégies et Territoires *et al.*, 2019.

Beauséjour à Sainte-Marie

Figure 3. Plan de synthèse de l'AEU du projet de Beauséjour, 2008



Source : Gauzin-Müller, 2014.

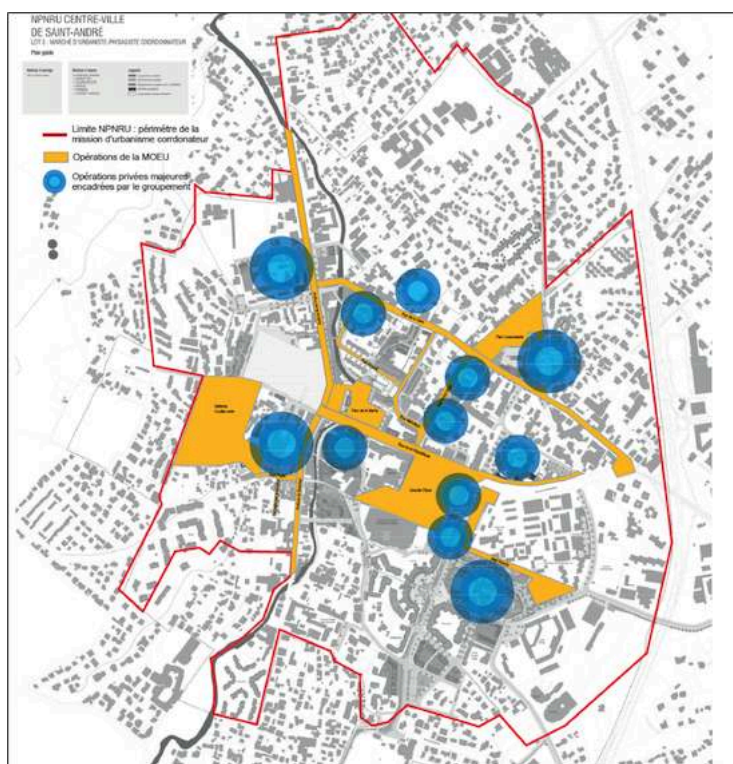
Figure 4. Premier master plan général du projet de Beauséjour, 2009



Source : Gauzin-Müller, 2014.

NPNRU à Saint-André

Figure 5. Plan guide du projet de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-André, 2019



Source : Groupement de MOE urbaine et al., 2020.

NOTES

1. Les cases créoles sont organisées autour d'un jardin d'agrément ornemental à l'avant de la maison et d'un jardin vivrier dominé par des arbres fruitiers derrière la maison (Folléa, 1990).
2. La Réunion possède le double statut juridique de département et de région d'outre-mer.
3. Nous avons analysé une revue de presse réalisée par le service de documentation du CAUE de La Réunion recensant des articles de presse de 2012 à 2019 sur les projets d'aménagement de chaque commune de l'île.
4. 18 femmes et 12 hommes ont été interrogés, âgés de 24 à 76 ans, dans la rue, par du porte-à-porte ou au sein d'associations de quartier.
5. Nous avons considéré que les projets qui avaient comme objectifs d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants par des opérations sur les espaces publics portaient une dimension paysagère en raison de leur échelle d'intervention (territoire important) et du jeu d'acteurs impliqués dans le processus (diversité et importance donnée aux professionnels du paysage, notamment aux paysagistes).
6. Les abréviations utilisées ici sont explicitées dans le tableau 1.
7. Nous avons obtenu l'autorisation de diffuser dans cet article les plans de conception des projets étudiés, à l'exception du projet du parc du Colosse.

RÉSUMÉS

Dans un contexte où la fabrique de la ville depuis un demi-siècle a rendu difficile l'échange et la coprésence dans l'espace public, le paysage exhorte à de nouvelles manières d'agir et de vivre ensemble. Sur le territoire réunionnais en proie à de nouveaux besoins en matière d'espaces publics, nous interrogeons le paysage en tant qu'enjeu politique, en questionnant la façon dont la mobilisation du paysage par les aménageurs, comme outil pour repenser la ville, permettrait ou non de renouveler les formes de l'action collective dans la conception urbaine. Les entretiens semi-directifs et les parcours commentés menés avec ces acteurs et les habitants ont souligné la manière dont le paysage était convoqué dans quatre projets urbains de l'île, au service d'une conception environnementale de la ville. Néanmoins, cette mobilisation se fait essentiellement sous l'influence des professionnels du paysage, et n'est que partiellement discutée avec les acteurs du territoire. Nous exposons ainsi les difficultés de ces professionnels à faire émerger une vision et une action collectivement construites du paysage urbain à La Réunion, qui ne seraient pas restreintes à celles de certains experts.

In a context where the construction of the city during half a century has made exchange and co-presence in the public space difficult, the landscape requires new forms of acting and living together. On Reunion Island, subjected to new needs for public spaces, we investigate the landscape as a political issue by asking how the use of the landscape by planners as a tool to rethink the city may or may not make it possible to renew collective action in urban design. The semi-directive interviews and the commented trajectories conducted with these actors and the inhabitants revealed how the landscape was used in the environmental designing of the city in four urban projects on the island. However, this planning was essentially driven by landscape professionals and was only partially discussed with the actors within the territory. We bring to light the difficulties these professionals have in bringing about a collectively constructed vision

and a plan of action for the urban landscape in the island of Réunion that is not restricted to the vision of the expert.

INDEX

Mots-clés : paysage, action collective, espace public, espaces publics, ville, La Réunion

Keywords : landscape, collective action, public space, public spaces, city, Reunion Island

AUTEURS

ANGÉLIQUE BEGUE

Doctorante en géographie humaine et sociale à l'université de La Réunion.

Espace-Dev, IRD, univ Montpellier, univ Guyane, univ La Réunion, univ Antilles, univ Nouvelle-Calédonie, Montpellier France. Espace-Dev, univ La Réunion, Saint-Denis, La Réunion, France.
angelique.begue[at]univ-reunion[dot]fr

ESMÉRALDA LONGÉPÉE

Maîtresse de conférences en géographie de l'environnement.

Espace-Dev, IRD, univ Montpellier, univ Guyane, univ La Réunion, univ Antilles, univ Nouvelle-Calédonie, Montpellier France. Espace-Dev, Centre universitaire de Mayotte, Dembeni, Mayotte, France.
esmeralda.longepe[at]univ-mayotte[dot]fr

GILBERT DAVID

Directeur de recherche en géographie de la mer et des îles.

Espace-Dev, IRD, univ Montpellier, univ Guyane, univ La Réunion, univ Antilles, univ Nouvelle-Calédonie, Montpellier France.
gilbert.david[at]ird[dot]fr